Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 4 octobre 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procuration : 0
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 20 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-33

Finances - Rapport d'orientation budgétaire 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre, à 10 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Était présent : M. Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la Préfecture,

Était excusé : M. le Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL. Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M. Arthur LIOGIER.

Excusés : Mmes Corinne BRINGER, Sophie COURTINE, M. Olivier CIGOLOTTI.

Absent : M. Michel CHAPUIS.

Procurations : /

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE COURRIER 12 OCT. 2022

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers – Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Suppléants : /

Excusé : Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Lieutenant Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier, – Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier

Assistaient également à la séance : Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef du groupement pilotage, études et prospectives, Commandant Philippe GALTIER, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique, Mme Aurélie ADAM, groupement finances et commande publique.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DÉLIBÉRATION N° 2022-33 : Rapport d'orientation budgétaire 2023

Le budget primitif 2023 sera examiné par le conseil d'administration le 6 décembre 2022. Avant cette échéance, le conseil est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire, préalable à l'élaboration du budget primitif.

A l'appui de ce débat, le présent rapport propose d'abord un focus sur l'activité opérationnelle et les moyens du SDIS puis une information sur ses projets et leurs impacts budgétaires.

Conformément aux dispositions de l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

1. L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE ET LES MOYENS DU SDIS

L'activité opérationnelle du SDIS 43

L'analyse de l'activité opérationnelle montre une augmentation significative entre 2021 et les années classiques type 2019.

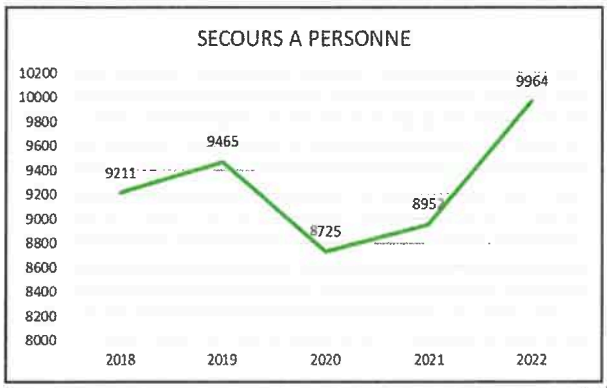

Si nous comparons l'évolution annuelle de l'activité SUAP sur la même période (du 1er janvier au 17 septembre) nous avons une augmentation entre 2021 et aujourd'hui de **11,3%.**

Si nous prenons en compte l'évolution régulière de l'activité avec comme année de référence 2019, (dernière année avant la pandémie) nous avons une augmentation moins importante de **5.27 %.**

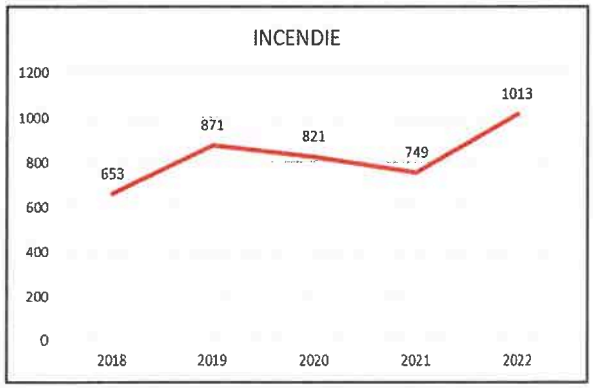

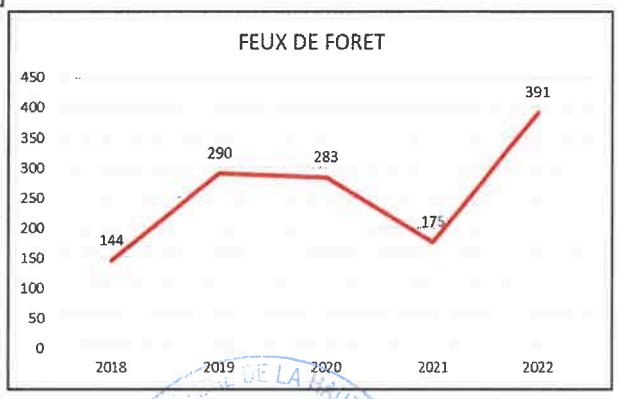

L'année 2022 est marquée par un très fort accroissement de l'activité opérationnelle dans le domaine de l'incendie **(+264 interventions**). Cette hausse s'explique par une forte augmentation des feux de végétation **(+216)** suite à la longue période de sécheresse durant l'été.

12 OCT. 2022

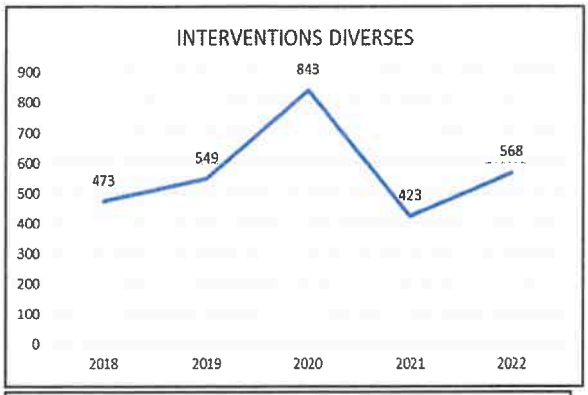

Malgré les évènements climatiques de l'année 2022, nous ne notons pas de variation significative dans ce domaine d'activité opérationnelle.

L'épisode cévenol de juin 2020 explique le PIC de la courbe ci-contre.

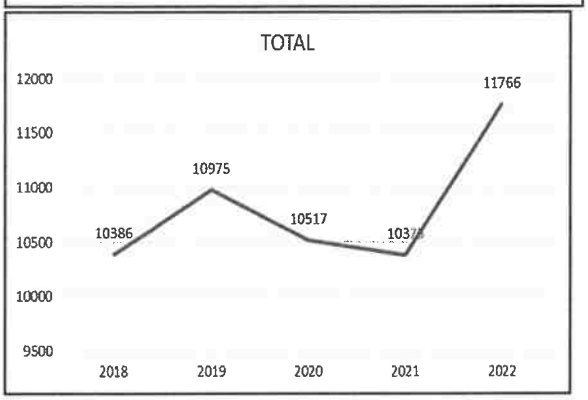

Concernant l'activité opérationnelle totale, par rapport à 2021, sur la même période, nous avons une augmentation de **13,41% (+1391 interventions**)
Deux domaines d'activités sont fortement impactés :

- **SUAP : +1012 interventions (+ 11.3%)**
- **INCENDIE : +264 interventions (+ 35,25%)**

Synthèse de l'activité opérationnelle

	janv. 2022 à sept. 2022	janv. 2021 à sept. 2021	Evolution	Evolution %
Volume d'activité				
Nombre d'interventions	11 811	10 890	921	8,5%
Nombre de sorties d'engins	19 492	17 215	2 277	13,2%
Nombre de victimes (hors SP)	9 400	8 885	515	5,8%
Durées et délais				
Délai moyen d'arrivée des secours (1)	17m53s	18m03s	-0m10s	-1,0%
Durée moyenne de traitement de l'alerte (2)	04m17s	04m18s	-0m0s	-0,2%
Délai moyen de départ du 1er engin (3)	06m56s	07m03s	-0m06s	-1,6%
Durée moyenne des sorties d'engins	1h53m22s	1h44m30s	08m52s	8,5%
Agents (activité, disponibilité...)				
Activité opérationnelle (heures x hommes)	106 456	82 063	24 392	29,7%
Disponibilité opérationnelle (heures x hommes)	3 216 556	3 523 670	-307 114	-8,7%

Cette synthèse de l'activité opérationnelle démontre une augmentation importante de la sollicitation des intervenants. Nous passons **de 82 063 heures en 2021 à 106 456 heures en 2022 (+29,7%).** Nous constatons également une diminution de la disponibilité de **8,7% (307 114 heures).**

12 OCT. 2022

La formation

Comme en 2021, la déconcentration de la formation entraine des coûts logistiques plus importants.
En effet, le tarif d'un repas au SDIS est d'environ 6 € alors que sur les territoires il est en moyenne de 13€ (+25000€ - stagiaires).
L'activité de la formation au SDIS43 représente 5000 journées stagiaires dont 75% sont organisées sur les territoires.

En 2023 l'objectif est d'augmenter le nombre de sapeurs-pompiers formés aux feux de forêt. Actuellement nous disposons de 698 FDF1 et 281 FDF2, au total 979/1650 sapeurs-pompiers détiennent des compétences dans ce domaine. L'objectif fixé par le DDSIS-CDC est d'atteindre 100% de nos effectifs. Cette année nous organiserons 9 formations FDF (6 en 2022), il faudra entre 8 et 9 ans pour atteindre cet objectif.
En moyenne, 20% du temps, les départs CCFM (avec toutes les compétences) ne peuvent pas être assurés par manque de niveau de formation (FDF1 et 2 ; des centres peuvent monter au-delà de 40%). Ce déficit est encore plus important en journée / semaine lorsque la disponibilité est faible.

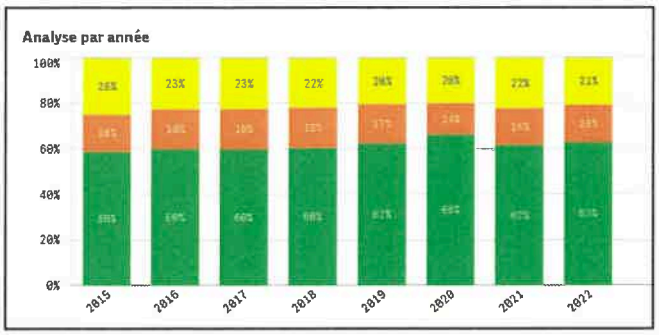

Pour le CCFM (1COD2-1FDF2-2FDF1)
L'évolution de l'armabilité depuis 2015 démontre que les formations FDF permettent seulement de maintenir le niveau de 63%.
Le manque de compétence FDF est plus impactant que le manque de disponibilité

Effectif insuffisant / Compétence(s) manquante(s) / Armable

Focus sur l'année 2022

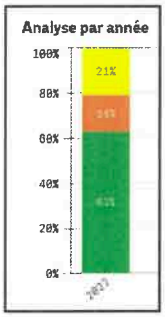

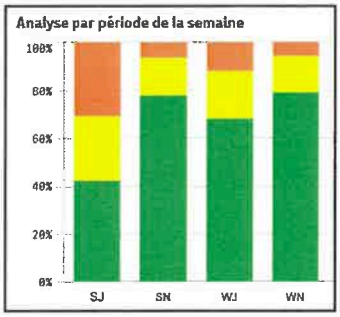

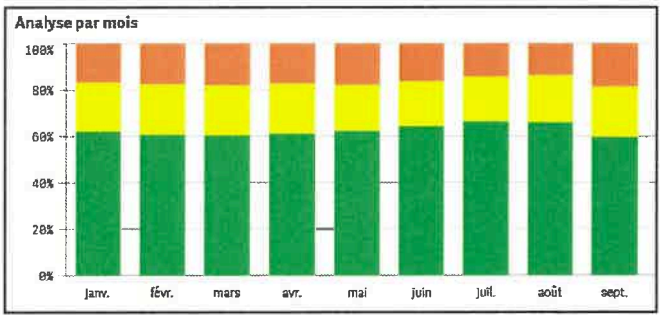

Nous pouvons remarquer que le manque de compétences et la disponibilité ont beaucoup plus d'impact sur l'armabilité en journée semaine. Par contre il n'y a que très peu de variation mensuelle. Tous les centres ne sont pas égaux face à ce constat.

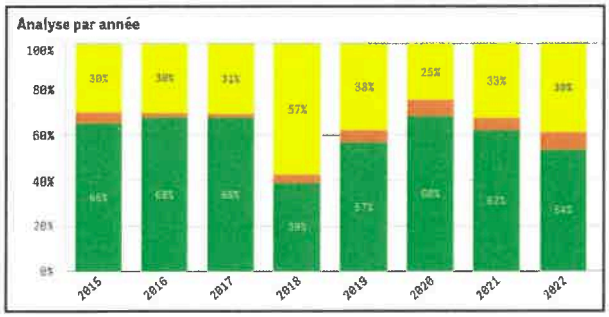

Centres très déficitaires de compétence, disposant de disponibilité.

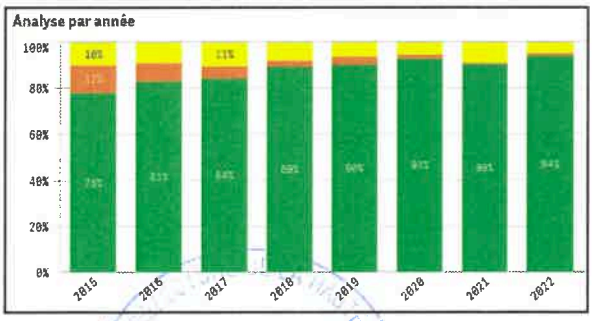

Centres avec une très bonne armabilité du CCFM

12 OCT. 2022

En 2023, nous poursuivons notre objectif, que tous les sapeurs-pompiers du SDIS43 réalisent un brulage au caisson feux réels tous les cinq ans (26 demi-journées proposées aux centres d'incendie et de secours / 260 sapeurs-pompiers). Nous continuons nos efforts dans le domaine de la sécurité avec les formations de conduite (COD « 0 » et conduite VLTT). De nouvelles formations seront proposées comme les officiers CODIS, afin de renforcer notre chaine de commandement.

Au total, cela devrait représenter un budget global de 366 750 €, dont 358 000 € en fonctionnement, soit **+ 27.58 %** et 8 750 € en investissement, soit **-74.72 %**. *(Consolidé BP BS DM 2022)*

2. LES RESSOURCES HUMAINES DU SDIS 43

L'établissement compte :

- 1 616 sapeurs-pompiers volontaires ;
- 105 sapeurs-pompiers professionnels ;
- 41 personnels administratifs, techniques et spécialisés ;
- 3 services civiques ;
- 1 contractuel.

L'effectif des sapeurs-pompiers volontaires est en légère hausse et il convient de souligner un fort taux de conventionnement avec les employeurs permettant ainsi de favoriser la disponibilité opérationnelle ou pour action de formation.

Concernant les agents territoriaux, les effectifs sont stables et des progressions de carrière restent possibles pour les sapeurs-pompiers professionnels ou les personnels des filières administratives et techniques.

L'application des jours dits « de fractionnement » se doit d'être effective pour tous les sapeurs-pompiers, y compris ceux qui travaillent en garde postée, comme le prévoit la réglementation. Ainsi 8 heures devraient être attribuées aux agents concernés dont le nombre de jours de congés pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre est de cinq, six ou sept jours. 16 heures devraient être attribuées lorsque ce nombre sera au moins égal à huit jours. Cette application représenterait un coût en terme de ressources humaines d'environ ¾ d'équivalent temps plein.
Ainsi, afin de ne pas impacter les potentiels opérationnels journaliers, il est proposé **la création d'un poste de caporal de sapeur-pompier professionnel à compter du 1er janvier 2023.** (Il a fait l'objet de la signature d'un protocole entre madame la présidente et les organisations syndicales en 2021)

4600 heures supplémentaires ont été effectuées et rémunérées depuis un an par les sapeurs-pompiers professionnels en garde postée pour un montant d'environ 95 000 €. Ces heures supplémentaires s'expliquent essentiellement par le fait que deux agents étaient absents pour longue maladie, mais aussi par le décès d'un agent il y a quelques mois. Les deux agents en longue maladie viennent de partir en retraite. Les recrutements programmés en octobre 2022, ainsi que la création de poste évoquée ci-avant pour le 1er janvier 2023, devraient permettre de diminuer fortement le volume d'heures supplémentaires en 2023.

Par ailleurs, la mise à disposition d'un officier supérieur SPP auprès de l'ENSOSP génère un déficit d'encadrement dont la prégnance aujourd'hui amène à proposer un **poste d'officier subalterne SPP (LTN) fléché sur Monistrol-sur-Loire.**

L'augmentation de la charge administrative et médicale du médecin-chef, associée à la récente création réglementaire d'une sous-direction santé au sein de chaque SDIS a rendu nécessaire la **transformation du mi-temps du médecin-chef en temps plein.**

COURRIER
12 OCT. 2022

Deux groupements fonctionnels doivent, en conséquence de l'augmentation de la charge administrative, voir leurs capacités augmentées :

- Le groupement ressources humaines à besoin d'anticiper, pour une meilleure gestion, les évolutions de carrière de l'ensemble des agents permanents. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est la pierre angulaire de cette nécessaire évolution. Les ressources humaines actuelles du groupement ne permettent pas d'effectuer cette démarche.
  Il est donc proposé la **création d'un poste de rédacteur territorial**, ce niveau de compétence étant en adéquation avec la démarche prospective souhaitée.
- Le groupement contentieux – finances, et plus particulièrement son service commande publique, ne dispose plus, au vu du nombre de marchés et de leur complexité, de la ressource humaine nécessaire à leur traitement. L'impact constaté est fort sur la résilience du service dans ce domaine d'une part, sur l'impossibilité de respecter les délais de planification initiale d'autre part.
  Il est donc proposé **la création d'un poste d'adjoint administratif territorial**.

Un agent contractuel est en cours de recrutement en tant que logisticien au service de santé, affecté plus particulièrement à la logistique de la pharmacie à usage interne. Ce choix est consécutif à la non titularisation au 1er janvier 2022 de l'agent qui occupait ce poste et avec lequel une procédure est en cours devant le tribunal administratif. L'éventuelle réintégration que le tribunal administratif pourrait imposer contraint à affecter sur ce poste un agent contractuel.

Un arrêté de septembre 2021 est venu par ailleurs revaloriser la NPFR avec un impact important en 2023

Les sapeurs-pompiers sont répartis au sein de 58 centres d'incendie et de secours et d'un centre de traitement de l'alerte - centre opérationnel départemental d'incendie et de secours qui assure la distribution et la coordination des secours.

Au total, cela devrait représenter un budget global de 14 100 000 € en fonctionnement, soit +11.35%
(Consolidé BP BS DM 2022)

3. LES PROJETS DU SDIS DE LA HAUTE-LOIRE

La construction du budget 2023 va reposer sur le **renouvellement des conventions de financement** avec le Département de la Haute-Loire qui seront proposées en deux temps : une **convention trisannuelle de fonctionnement 2023/2025** et une **convention quinquennale, d'investissement 2023/2027 conforme au PPI du SDIS**. Comme pour les contributions des communes et EPCI une référence **d'évolution sur le fonctionnement** sera proposée, ainsi qu'une reprise des termes de la convention en cours.

En 2023, le SDIS 43 poursuit ses projets et priorités tels que la politique d'investissement immobilière, l'optimisation du parc de véhicules validé, le vote sur l'optimisation de la réponse opérationnelle et la couverture des risques, les matériels ainsi que l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène, la modernisation et l'actualisation de son système d'information opérationnel et administratif.

La poursuite du programme immobilier

Le programme immobilier se poursuit dans une conjoncture de relance du marché de la construction mais fortement touché par l'augmentation des prix.

Le programme immobilier de Monistrol-sur-Loire est en phase de clôture. Enfin, le programme immobilier de Loudes devrait entrer en phase travaux fin 2022. Pour 2023 devraient être lancées les opérations de La Chaise-Dieu et Saint-Paulien. Dans une perspective à moyen terme, pourraient voir le jour des casernes visant à favoriser des regroupements tels que Le Mazet St Voy/Le Chambon, Lempdes/Arvant et Yssingeaux. Bien entendu l'optimisation des financements (FCTVA), implique d'être propriétaire des terrains.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 OCT. 2022

Coût des programmes immobiliers (TTC) :

Programme immobilier	Coût de l'opération
CIS Monistrol-sur-Loire	2 300 000 € (finalisation)
CIS Loudes	1 100 000 € (modif AP/CP)
CIS La Chaise-Dieu	1 200 000 € (AP/CP)

En complément, des crédits d'investissements sont mobilisés pour des rénovations importantes et nécessaires telles que l'aménagement de vestiaires et sanitaires pour les personnels féminins, la reprise de travaux d'étanchéité des toitures, la reprise de système de chauffage…

Programme travaux	Travaux concernés
SDIS	Réfection de la Toiture **(Estimation : 400 000 € TTC)**
CIS Bas en Basset	Toiture et réaménagement des locaux **(Estimation : 195 000 € TTC)**
CIS Saugues	Vestiaires chauffage étanchéité toiture **(Estimation : 200 000 € TTC)**
CIS St Pierre Duchamp	Aménagement de locaux + agrandissement en cours **(Estimation : 140 000 € TTC)**
CIS Saint-Julien-Chapteuil	Aménagement de locaux + agrandissement en cours **(Estimation : 180 000 € TTC)**
CIS Riotord	Aménagement de locaux +agrandissement **(Estimation : 260 000 € TTC)**

Poursuite de l'optimisation du parc de véhicules opérationnels et modernisation de la flotte (application des conclusions du groupe de travail « couvertures des risques »).

L'optimisation du parc de véhicules opérationnels est une priorité pour l'établissement

Elle répond à la fois à des objectifs opérationnels – disposer d'engins modernes et performants - et des objectifs financiers – diminuer les coûts d'entretien, diminuer la dotation aux amortissements.

Modernisation du parc : La mise en œuvre des conclusions du groupe de travail « couverture des risques » participe grandement au rajeunissement de la flotte et au remplacement des véhicules présentant un niveau de sécurité défaillant et une obsolescence avancée.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 OCT. 2022

PLAN D'EQUIPEMENT

2023					2024					2025				
TYPE ENGIN	Nombre	Prix TTC estimatif	Projet Groupement Ressources Techniques	Groupe de Travail Couverture des Risques	TYPE ENGIN	Nombre	Prix TTC estimatif	Projet Groupement Ressources Techniques	Groupe de Travail Couverture des Risques	TYPE ENGIN	Nombre	Prix TTC estimatif	Projet Groupement Ressources Techniques	Groupe de Travail Couverture des Risques
VSSUAP	3	85 000 €	255 000 €		VSSUAP	3	87 000 €	261 000 €	240 000 €	VSSUAP	3	87 000 €	261 000 €	240 000 €
VSSUAPHR	1	110 000 €	110 000 €	330 000 €										
CCRA	1	250 000 €	250 000 €	250 000 €	CCRA	2	260 000 €	520 000 €	500 000 €	CCRA	2	255 000 €	510 000 €	500 000 €
CCFMU (n°4+5)	2	245 000 €	490 000 €	250 000 €	CCFMU n°6	1	250 000 €	250 000 €	250 000 €	CCFMU n°7	1	255 000 €	255 000 €	250 000 €
CCFM	1	245 000 €	245 000 €	480 000 €	CCFM	2	250 000 €	500 000 €	480 000 €	CCFM	2	255 000 €	510 000 €	480 000 €
CCI-CCFS	2	320 000 €	640 000 €	600 000 €	CCI-CCFS	1	400 000 €	400 000 €	300 000 €	CCI-CCFS	1	400 000 €	400 000 €	300 000 €
VTUTP	8	25 000 €	200 000 €	200 000 €	VTUTP	2	22 000 €	44 000 €	50 000 €	VTUTP	1	25 000 €	25 000 €	25 000 €
VLU	5	20 000 €	100 000 €	125 000 €	VLU	2	22 000 €	44 000 €	50 000 €	VLU	5	25 000 €	125 000 €	125 000 €
VLHR DUSTER	7	25 000 €	175 000 €	175 000 €	VLHR	2	28 000 €	56 000 €	50 000 €	VLHR	3	25 000 €	75 000 €	75 000 €
EPC 32	1	750 000 €	750 000 €	500 000 €	MEA	2	250 000 €	500 000 €	500 000 €	MEA	0	0 €	0 €	500 000 €
VLTT	1	40 000 €	40 000 €	70 000 €	VLTT	1	40 000 €	40 000 €	0 €	VLTT	2	45 000 €	90 000 €	70 000 €
Equipements CCGC	2	35 000 €	70 000 €	0 €	VPI	1	180 000 €	180 000 €	360 000 €					
SSM VL ET VSR	1	55 000 €	55 000 €	0 €	CDHR	1	150 000 €	150 000 €	150 000 €					
			3 380 000 €	2 980 000 €				2 945 000 €	2 930 000 €				2 251 000 €	2 565 000 €
			-400 000,00 €					-15 000,00 €					314 000,00 €	

Service Logistique : budget constant tenant compte des augmentations de tarifs et des objectifs d'équipement à réaliser.

Au total, cela devrait représenter un budget global de 9 130 000 €, dont en fonctionnement : 1 998 800 €, soit **+ 19.9%** et 7 130 000 € en investissement, soit +19.15% *(Consolidé BP BS DM 2022)*

La mise en œuvre de la loi MATRAS

Le décret d'application 2022-621 du 22 avril 2022 relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers autorise ceux-ci à **réaliser 7 gestes diagnostiques et 8 gestes thérapeutiques lors de leurs interventions de secours à personne en lien avec un médecin**.

Ces nouvelles directives obligent les secouristes à **développer de nouvelles compétences**. Une formation supplémentaire devra être mise en place.

D'autre part, afin de réaliser ces nouvelles missions, il est nécessaire **d'investir dans du matériel notamment de télétransmission**. Ces appareils performants regroupant plusieurs fonctions (défibrillateur, prise de tension, prise de pouls, saturation, réalisation d'ECG) seront déployés sur tout le territoire afin de fournir une qualité de prise en charge égale à tout habitant de la Haute-Loire.

La désertification médicale et les tensions hospitalières croissantes, nous obligent à organiser notre réponse opérationnelle médicale et paramédicale. Les actions de formation engagées sont à poursuivre. Le recrutement et la fidélisation de ces professionnels de santé sont des enjeux importants pour le service de santé.

La pharmacie à usage interne devra, dans un avenir proche (2024), faire l'objet de travaux de mise aux normes règlementaires.

Au total, cela devrait représenter un budget global de 426 000 €, dont 191 000 € en fonctionnement, soit **0 %** et 235 000 € en investissement, soit **+115.85%** *(Consolidé BP BS DM 2022)*

Le système d'information opérationnel et administratif du SDIS.

Les orientations budgétaires du groupement MSI s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents visant à maintenir un haut niveau de performance du Système d'Information (SI) tant sur le plan opérationnel qu'administratif. L'enjeu constant qui appelle à la plus grande vigilance pour 2023 reste le niveau fonctionnel de l'interface entre SI Administratif, SI SSSM et SI Opérationnel.

Nous présentons cette année une baisse de 10% à l'investissement principalement liée au fait qu'en 2022 nous avions une inscription importante pour le SIRH.

L'effort est maintenu sur le niveau technologique de la structure de l'informatique et des transmissions entamé en 2016/17 avec le projet Antares, en 2019 la restructuration serveur et le passage à l'hyper convergence (généralisée depuis à l'ensemble du SI), 2020-21 la mise à niveau de la téléphonie et 2022 la prise en compte de la cyber sécurité.

Au terme de ces 5 années d'effort d'investissement sur l'infrastructure (2019-2023) nous aurons actualisé les investissements entrepris en 2009 et préparé le Système d'Information du SDIS 43 pour recevoir les besoins fonctionnels de « CAP 2030 ».

Nos deux principaux axes de dépenses d'investissement s'articulent ainsi :

- **L'actualisation et la modernisation à la fois technique et fonctionnelle des systèmes d'information Opérationnels et Administratifs**. Sur les volets techniques nous finaliserons en 2023 la restructuration technique de l'infrastructure serveur administratif qui apportera une résilience en adéquation avec l'infrastructure opérationnelle.
  D'autre part nous projetons la **mise en conformité des licences d'utilisation Microsoft**.
  Enfin concernant le système d'information Opérationnel dans sa composante SIG, **nous basculerons vers la version web du SIG actuel**.
  Toutes ces opérations visent à préparer notre Système d'Information à une meilleure ouverture vers nos utilisateurs et la mobilité (« CAP 2030 »).

- La poursuite de la dotation en moyens de communication pour compléter la dotation initiale du projet Antares, le renouvellement des matériels et les besoins nouveaux liés à une augmentation de la pression opérationnelle. Le déploiement de points hauts d'émission supplémentaire pour pallier l'éloignement des lieux de vie des sapeurs-pompiers volontaires des casernes émettrices. Ces investissements répondent à la fois à un besoin de terrain et à l'évolution du mode de déclenchement de nos volontaires.

Concernant les dépenses de fonctionnement, celles-ci sont fortement impactées, et ce depuis trois à quatre exercices, par le **mode d'acquisition des logiciels qui glisse progressivement de l'investissement au fonctionnement**.

Toutefois avec un taux d'augmentation de **5% au BP 2023** par rapport au budget consolidé 2022 nous constatons une bonne absorption du coût des élévations fonctionnelles (augmentation du débit réseau dans les CIS, Doctolib, sauvegardes, hyper convergence, prévision d'augmentation de l'indice SYNTEC, etc.), par la réduction et l'optimisation de certaines dépenses (téléphonie mobile au marché RESAH, utilisation des copieurs au-delà de leur cycle d'obsolescence, etc.). Enfin, parmi les **causes haussières principalement en maintenance**, elles résident dans la prise en compte des nécessités en terme de cyber sécurité. Le futur contrat de maintenance sur la partie opérationnelle verra son coût augmenter (estimation à +17%) du fait de l'adjonction de ce volet à son périmètre d'intervention par Systel.

Au total, cela devrait représenter un budget global de 1 345 000 €, dont en fonctionnement : 770 000 €, soit **+13.53 %** et 575 000 € en investissement, soit **– 9.73%**. *(Consolidé BP BS DM 2022)*

4. LA MAÎTRISE BUDGÉTAIRE

Le contexte budgétaire et financier

Les recettes de fonctionnement destinées à financer les dépenses courantes de l'établissement proviennent presque exclusivement des collectivités territoriales (Département, EPCI, communes). Le SDIS ne dispose donc pas d'une maîtrise totale de ses recettes et doit intégrer les contraintes financières de ses partenaires pour atteindre l'équilibre de son budget. Depuis un certain nombre, d'années ces recettes sont restées stables malgré des évolutions notables règlementaires et opérationnelles.

Aussi, pour permettre au SDIS de faire face à ses obligations de service public, il sera porté actualisation de la convention pluriannuelle de financement avec le Département à compter de 2023 pour la période 2023-2025.

Pour rappel, la convention, actualisée par avenant en 2020, a fixé la participation directe du département à **7 201 169 €.** Il est important de remarquer que les engagements contractualisés dans la convention ont été respectés et tenus par le SDIS. Les parts communales et des EPCI ont évoluées chaque année.

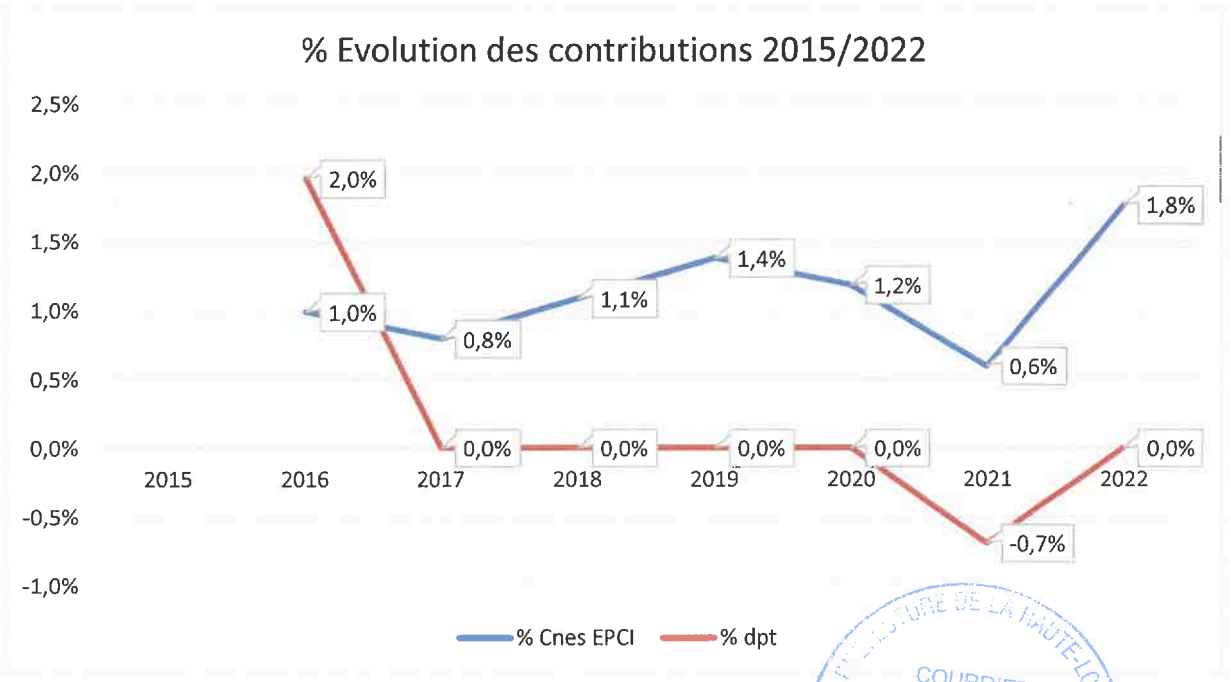

Si les actions de coopération et de mutualisation démontrent des impacts positifs sur la gestion courante (SUMF, groupements d'achats…), leurs impacts financiers ne sont pas toujours mesurables à court terme (politique de maintenance préventive). Les « bénéfices » ne pourront être visibles que dans un temps plus long que celui de l'exercice budgétaire et font l'objet d'une étude bilan du SUMF dont les conclusions vous seront proposées fin 2022.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 OCT 2022
- 1 -

Il convient de souligner à nos administrateurs **que les marges en crédits de fonctionnement sont très faibles** et que certaines dépenses comme, les dotations aux amortissements et les charges liées aux fluides et aux énergies, pèsent lourdement sur la section de fonctionnement d'autant qu'il va falloir y intégrer les acquisitions ou constructions récentes. Le SDIS a donc entamé un travail sur sa politique d'amortissement et de gestion de l'actif.

Par ailleurs, dans la perspective d'une meilleure lisibilité des investissements nécessaires au SDIS, il vous sera proposé un **Plan Pluri-annuel d'Investissement (PPI)** se déclinant en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) qui, jusqu'alors, n'ont été mis en œuvre que sur les constructions neuves.

5 grands axes devraient guider ce PPI :

1) **L'acquisition des engins basée sur le résultat de l'étude sur la couverture des risques ;**
2) **Le casernement (intégrant des AP construction et une AP rénovation) ;**
3) **L'habillement (essentiellement habillement d'intervention) ;**
4) **Les petits équipements (équipements d'intervention EPI) ;**
5) **Les Systèmes d'Information et de communication.**

L'évolution des charges de fonctionnement

Parmi les charges « incompressibles » figurent les charges de personnels qui représentent pour le SDIS environ 66 % des dépenses de la section de fonctionnement.

Malgré un effectif constant et stabilisé depuis plusieurs années mais à conforter au BP, ces charges vont augmenter mécaniquement sous l'effet des recrutements envisagés, du GVT – Glissement, Vieillesse, Technicité, de l'augmentation du coût des énergies (carburants, fioul, électricité…) et des modifications règlementaires fixées par l'Etat. Ainsi, les projections pour l'année 2023 tiennent compte des évolutions globales suivantes :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- Les modifications statutaires (point d'indice, reclassement, indemnités SPV…) ;
- L'augmentation des énergies (fioul, électricité, carburant) ;
- Mise à niveau des effectifs ;
- L'activité opérationnelle.

Les orientations permettant la maîtrise de l'évolution des charges

La maîtrise de l'évolution des charges pourra s'articuler autour de cinq axes :

1er axe : Une logique d'investissement productif permettant la maîtrise des dépenses de fonctionnement

La poursuite de l'investissement va permettre de moderniser les véhicules, de les rendre plus polyvalents et de diminuer le parc. Des effets positifs sont aussi attendus pour les infrastructures (fusions).

Cet investissement productif aura pour effet la diminution de charges de fonctionnement :

- Diminution des charges liées à l'entretien des engins du fait du SUMF au vu du résultat de l'audit en cours de finalisation ;

- Diminution des charges liées à l'entretien des casernements (du fait de la présence d'un agent SDIS dédié) ;

- Diminution des charges liées à l'engagement des engins en intervention (couverture des risques).

Concernant les recettes d'investissement 2022, il est à noter l'entrée des cofinancements des communes sur les opérations de construction de Monistrol-sur-Loire suite à la signature de conventions de financement. En 2023, de nouveaux dispositifs de cofinancement devraient être initiés pour les casernements de Loudes et de la Chaise-Dieu (25 % du coût hors FCTVA).

Le passage à l'automatisation du FCTVA depuis 2021 a entrainé une baisse de recettes essentiellement due à la non éligibilité des constructions sur sol d'autrui. Afin d'éviter une baisse trop importante, des actions d'acquisition des propriétés sur les opérations 2022/2023 sont en cours (Loudes, La Chaise-Dieu).

Cela impliquera aussi le maintien de la participation au financement acté auparavant à savoir :

- Département 35 % ;
- Communes 25% ;
- SDIS : 40%.

2ème axe : La maîtrise de l'activité opérationnelle

L'augmentation de l'activité opérationnelle et la multiplication des missions ne relevant pas de la compétence du SDIS ont un impact direct sur les dépenses de fonctionnement. La maîtrise de cette activité est donc un enjeu pour la structure.

Aussi, il convient :

- de poursuivre les études relatives à la création d'une plate-forme départementale de gestion des appels d'urgence (15/18) et aux mutualisations inter-SDIS ;
- de limiter l'engagement opérationnel, voire de s'en retirer progressivement, pour les opérations ne relevant pas de compétences du SDIS (carences ambulancières – transferts inter-hospitaliers - téléassistance) ;
- D'optimiser et de graduer notre réponse opérationnelle afin de n'alerter et de n'engager que les engins et les personnels strictement nécessaires à la bonne réalisation de la mission.

3ème axe : La gestion de l'actif

La dotation aux amortissements pèse lourdement sur notre section de fonctionnement. Un travail dans ce domaine initié en 2021 et poursuivit en 2022 afin de trouver un meilleur équilibre budgétaire et dégager des marges de manœuvre, n'a pour l'instant pas encore aboutit ; le travail étant lourd et fastidieux (repérage, opérations comptables, politique de saisie, harmonisation des durées d'amortissement).

4ème axe : Les recettes de fonctionnement

Même si elles sont plafonnées, les contributions des communes et EPCI et leur augmentation permettra d'intégrer une recette supplémentaire provisoire de **469 937.43 €** pour **8 866 774 €** de contribution **pour l'année 2022**. **(+ 5.3 %** indice des prix à la consommation - base 2015 - ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé - France - ensemble hors tabac, année glissante août à août).

Concernant la contribution du Département au budget du SDIS, elle devra être significative pour 2023 et les années suivantes. Elle devrait intégrer l'augmentation de la TSCA, et les ajustements prévus dans la convention non réalisée depuis. 2017

La vente de matériels réformés, si la polyvalence des engins se poursuit, pourrait contribuer aux recettes de fonctionnement.

5ème axe : La gestion de la dette

Sur les années 2021 et 2022, le SDIS n'a pas réalisé d'emprunt. Le dernier emprunt avait été réalisé en 2020 (1.5 M€). Par ailleurs, le nombre d'emprunts du SDIS diminue : de 16 à 15 suite à une extinction en 2021. L'encours global devrait alors passer de 11 920 108 € en 2021 à 10 831 650 € en 2022 et **à 9 882 287 € en 2023** (taux de désendettement 2022 : 4.32 années).

12 OCT. 2022

Cette structuration de la dette est à relativiser avec **l'obligation prochaine de réaliser de nouveaux emprunts, pour financer les investissements non couverts par des subventions, du retour de TVA (FCTVA) ou les dotations aux amortissements.**

La réalisation d'un PPI et du travail en AP/CP nécessitera également de planifier l'engagement de la dette.

La répartition des emprunts par index est la suivante :

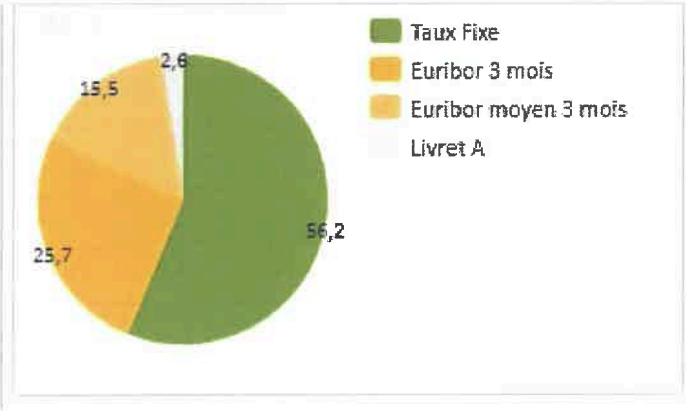

La répartition par prêteurs est la suivante :

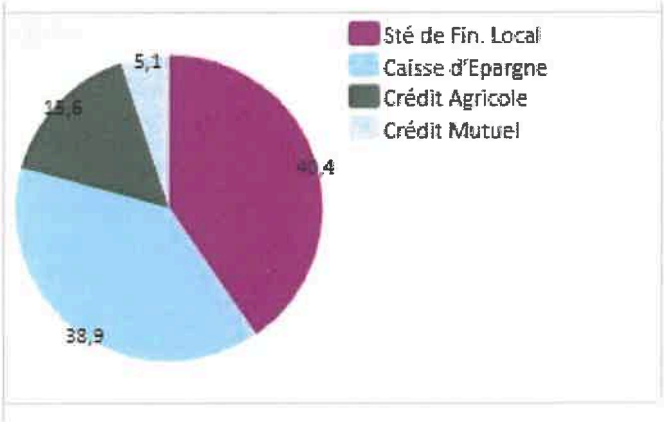

Extinction actuelle de la dette :

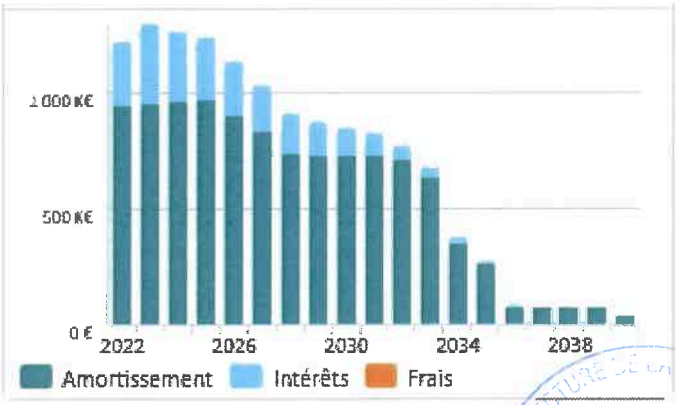

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 OCT. 2022

5. SYNTHÈSE

DEPENSES		
Fonctionnement	**Montant**	**Evolution**
GRH	14 100 000 €	+ 11.35 %
Informatique téléphonie	770 000 €	+ 13.53 %
Technique/Patrimoine	1 999 000 €	+ 19.9 %
Médical	191 000 €	0 %
FORM	358 000 €	+ 39.84 %
Dotations amortissement	3 000 000 €	
Autres dépenses cumulées	682 000 €	
Investissement	**Montant**	**Evolution**
Informatique téléphonie	575 000 €	- 9.73 %
Technique/Patrimoine	6 277 730 €	+ 4.91 %
Médical	235 000 €	+ 115.85 %
FORM	8 746 €	-74.72 %
Autres Dépenses cumulées	2 303 000 €	

RECETTES		
Fonctionnement	**Montant**	**Evolution**
Contributions communes / EPCI	**9 336 711 €**	+ 5.30 %
Contributions du Département	**9 684 240 €**	+ 23.30 %
Autres recettes cumulées	**2 079 049 €**	
Investissement	**Montant**	**Evolution**
Plan d'équipement	Recettes à définir dans le cadre de l'actualisation de la convention Département / SDIS relative à l'investissement	
Casernement *(construction et rénovation)*	Recettes à définir selon le maintien de la participation au financement acté auparavant, soit : Département : 35 % ; commune 25 % ; SDIS 40%.	
Dotations aux amortissements	3 000 000 €	
FCTVA	620 000 €	

TOTAL PREVISIONNEL DU BUDGET 2023		
Fonctionnement	**Montant**	**Evolution**
Dépenses	**21 100 000 €**	+ 13.70 %
Investissement	**Montant**	**Evolution**
Dépenses	**9 400 000 €**	+ 5.15 %

LA VALLÉE-LOIRE
12 OCT. 2022

Budget prévisionnel 2023 : 31 300 000 € contre 27 900 000 € en 2022 soit + 12.19 %
(Consolidé BP BS DM 2022)

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration prennent acte de ce débat d'orientation budgétaire 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours
HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
12 OCT. 2022